

Avant-Propos

Le droit et la pratique du droit évoluent. Le juriste et spécialement le juriste d'affaires, s'il doit toujours être un excellent juriste, ne peut plus n'être qu'un juriste : il doit avant tout être capable de comprendre le fonctionnement des entreprises et la logique économique des opérations afin de pouvoir répondre juridiquement de manière tout à fait pertinente. Aussi, les métiers du droit se sont-ils largement ouverts aux titulaires d'une double formation « Juriste – Grande Ecole de commerce », les deux formations étant à ce titre hautement complémentaires.

L'ESSEC a, de longue date, ouvert ses portes aux diplômés de droit (Admis Sur Titre avec un diplôme de Master 1 ou 2). Pour les étudiants issus du concours, la question posée est celle de l'articulation optimale de leur double formation ESSEC-DROIT. Le **Cursus Droit** qui se décompose en une **Filière Cursus Droit au sein de l'Ecole** et la **poursuite des études de droit à l'université** répond à cette préoccupation.

Il a pour objectif :

- d'offrir une solide formation à la discipline du droit pour les étudiants qui se destinent à des carrières où cette dimension interviendra inévitablement (notamment pour les futurs financiers, haut-fonctionnaires, auditeurs ou lobbyistes, RH, etc.) ;
- d'aider ceux qui envisagent d'exercer une profession juridique (notamment celle d'avocat d'affaires) à intégrer directement la 3^e année de licence à l'Université (L3) puis à suivre un master 1 et/ou 2 et enfin à passer (et réussir) l'examen d'entrée dans un Centre régional de formation professionnel des avocats (CRFPA). Celui de Paris s'appelle l'EFB, Ecole de Formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris.

Il peut donc s'envisager, soit comme une filière professionnelle, soit comme la constitution d'un bagage juridique pour accéder à des professions non juridiques.

L'ambition du présent manuel est de constituer un outil de référence pour les étudiants qui souhaitent construire leur parcours au sein du Cursus Droit, de leur entrée à l'ESSEC à la poursuite d'études dans d'autres établissements. Ses auteurs ont pris le parti du réalisme, en refusant de scinder d'une part la formation à l'ESSEC et d'autre part la formation à l'université pour offrir une approche globale. A cet effet, trois parties composent le manuel :

1. **Un guide des études** qui permet de présenter des articulations possibles de parcours et de cours en fonction des objectifs poursuivis par chacun. Par exemple, un étudiant souhaitant devenir avocat d'affaires en matière boursière y trouvera-t-il un schéma possible pour construire son parcours. Ce guide des études constitue aussi une mise en garde : il montre combien il est important de construire son parcours en fonction d'un projet, d'autant que la poursuite d'études à l'ESSEC et à l'université (puis le passage du barreau) demande beaucoup de temps et d'investissement personnel ;
2. **La présentation des formations** qui aborde la poursuite des études étape par étape, en explicitant à chaque fois les raisons de suivre telle ou telle formation, les modalités d'accès à celle-ci, les cours proposés et des retours d'anciens l'ayant suivi. Sont également abordées la formation dispensée à l'EFB, la poursuite d'études à l'étranger (LLM & JD) et les stages dans le domaine du droit

3. **Les ESSEC–Droit.** Si le milieu juridique est parfaitement imbriqué dans le monde des affaires, dans lequel le réseau ESSEC a su démontrer sa plus-value, il est nécessaire de fédérer les anciens évoluant dans le domaine du droit afin de valoriser la formation dispensée à l'ESSEC, tout en ouvrant des opportunités tout au long d'une vie professionnelle.

N.B. Pour toute question au sujet des dates de candidatures à l'une des formations proposées ou autre données factuelles, veuillez vous référer aux informations les plus récentes données par les-dites formations.

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
GUIDE DES ETUDES	4
1. <i>Introduction</i>	5
2. <i>Organisation du Coursus Droit à l'ESSEC</i>	5
FORMATIONS	7
LA FILIERE CURSUS DROIT	8
1. <i>Admission</i>	8
2. <i>Cours fondamentaux</i>	8
3. <i>Cours de spécialisation</i>	9
4. <i>Autres cours de droit</i>	11
LA LICENCE (L3) A L'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE	12
1. <i>Inscription</i>	12
2. <i>Rôle des délégués et fonctionnement du site dédié à la licence</i>	12
3. <i>Cours proposés</i>	13
LE M1 DU CAVEJ (PARIS I)	15
1. <i>Qu'est- ce qu'un Master 1 en Droit ?</i>	15
2. <i>Est-il pertinent de faire un Master 1 pour un étudiant de l'ESSEC ?</i>	15
3. <i>Inscription, organisation de la scolarité et des examens au CAVEJ</i>	16
4. <i>Cours proposés</i>	18
LES M2 PARTENAIRES	19
1. <i>Raisons du choix</i>	19
2. <i>Candidature et prérequis</i>	19
3. <i>Partenariats</i>	20
ÉCOLE DU BARREAU (EFB)	30
1. <i>L'obtention d'un M1 en droit ou d'un titre équivalent</i>	30
2. <i>L'inscription au sein d'un IEJ</i>	30
3. <i>L'examen d'entrée au CRFPA</i>	31
4. <i>La scolarité à l'EFB</i>	31
5. <i>Exemples de scenarii envisageables</i>	32
6. <i>Conseils pratiques</i>	33
LLM & JD	34
1. <i>Qu'est-ce qu'un LLM? Qu'est-ce qu'un JD ?</i>	34
2. <i>Pourquoi faire un LLM/JD ?</i>	34
3. <i>Où faire son LLM/JD ?</i>	36
4. <i>Quand faire son LLM/JD ?</i>	36
5. <i>Quelles options de financement ?</i>	37
LES STAGES ET L'ETRANGER	39
1. <i>Les stages en cabinet d'avocats</i>	39
2. <i>Les stages à l'étranger</i>	40
LE RESEAU ESSEC DROIT	41
VIE ET FONCTIONNEMENT	42
1. <i>Les Admis Direct Essec - Grande Ecole DROIT</i>	42
2. <i>Les étudiants du MS DAIM</i>	42
3. <i>... ainsi que l'ensemble des Alumni Essec Droit au sein du Club Essec Droit</i>	42
4. <i>Le fonctionnement du réseau ESSEC Droit</i>	42
CENTRE EUROPEEN DE DROIT ET D'ECONOMIE DE L'ESSEC – CEDE	43
CENTRE FOR COMMERCIAL CONTRACT AND DISPUTE RESOLUTION	44

Guide des études

1. Introduction

La construction d'un double parcours ESSEC et Droit s'établit en parfaite complémentarité entre l'ESSEC d'une part et l'université d'autre part. Aussi convient-il de distinguer les grandes étapes qui le jalonnent, le but étant d'optimiser aux mieux les différents parcours afin de ne pas additionner les années d'études.

A titre de rappel, le cursus universitaire est organisé de la façon suivante selon le système LMD :

- licence en trois ans (L1, L2 correspondant à l'ancien deug, L3 correspondant à l'ancienne licence) ;
- master en deux ans (M1 correspondant à l'ancienne maîtrise, M2 correspondant à l'ancien DESS ou DEA) ;
- doctorat.

Il est tout à fait envisageable de terminer l'ESSEC avec un master 1 en Droit, éventuellement un M2 et le barreau pour ceux souhaitant devenir avocat. A cet effet on précise ici que ce guide aura tendance à orienter les conseils sur le métier d'avocats, celui-ci étant souvent prisé par les étudiants. Néanmoins, cette subjectivité n'est nullement exclusive de tout autre projet (magistrat, juriste d'entreprise etc.)

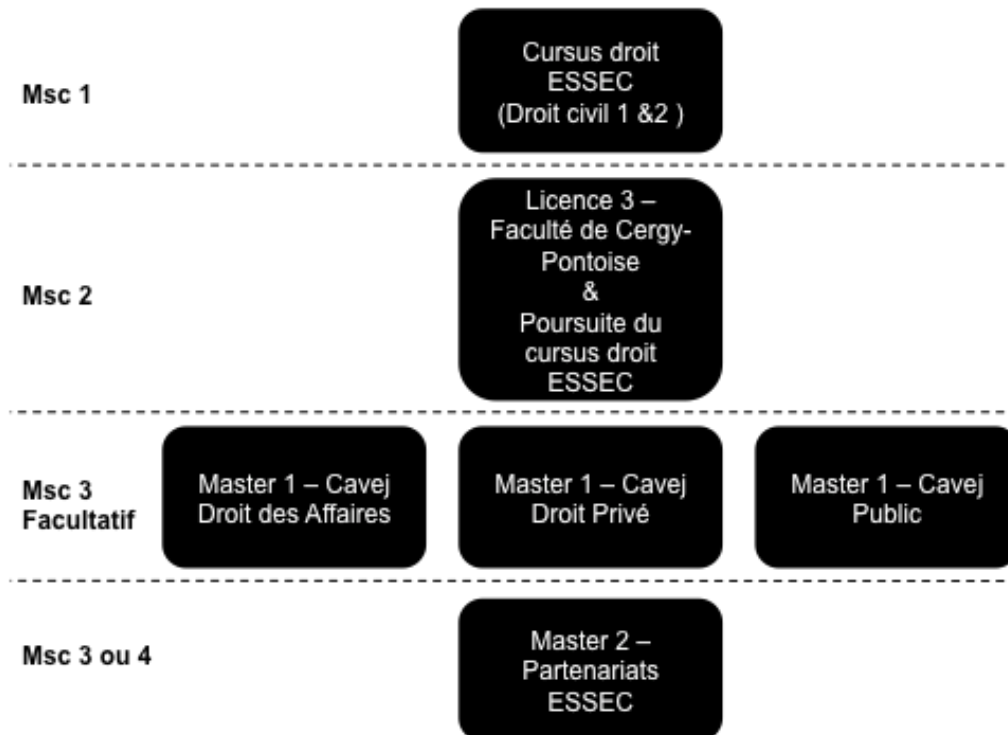
Enfin, on notera que le droit est également un vernis culturel. Beaucoup d'étudiants ESSEC ont, par le passé, choisi la filière droit par intérêt culturel avant de se découvrir un véritable intérêt pour une matière dont les débouchés sont nombreux et variés.

2. Organisation du Cursus Droit à l'ESSEC

Le Cursus Droit débute à l'ESSEC à partir de la 2^{ème} année (après le Pré-Master). Il débute par une mise à niveau en Droit civil.

Il faut être conscient que la matière peut paraître abstraite de prime abord, les cours de Droit civil se distinguent clairement de tous les autres enseignements, beaucoup plus pratiques, dispensés à l'ESSEC. Pourtant cette mise à niveau est essentielle, car elle vous apporte les bases indispensables avant d'aborder le droit à l'université, mais surtout elle vous offre une légitimité dans le monde juridique. Le cursus de droit à l'ESSEC n'est pas semblable aux cursus des autres écoles, par son exigence il rend votre formation réellement reconnue sur le marché de l'emploi.

Le schéma ci-dessous reprend le parcours type d'un élève entrant dans le cursus droit en Msc1.



La filière cursus droit de l'ESSEC vise à offrir aux étudiants à la fois une compréhension des enjeux et du raisonnement juridique mais aussi les bases nécessaires à la poursuite d'études en droit. Il est la pierre angulaire d'un parcours qui peut être conçu comme une ouverture d'esprit à la sphère juridique mais aussi comme la première étape d'une carrière d'avocat, de magistrat, de juriste d'entreprise, de haut fonctionnaire.

Formations

La filière Droit

1. Admission

Après avoir validé le cours d'introduction au droit de la Période Initiale, les étudiants intéressés par le droit présentent une candidature vers le mois d'octobre (cette date peut néanmoins varier – référez-vous à la communication du département pôle Droit à ce sujet). Ils doivent fournir :

- un CV
- une lettre de motivation
- un relevé de notes « Banner » du Pré-Master avec la moyenne de gestion
- le nom du professeur de droit

Le processus d'admission s'établit en 2 temps :

- Les étudiants dont la candidature aura correspondu aux exigences fixées par la Direction de la filière Droit recevront un mail individuel confirmant leur admissibilité.
- Ils seront inscrits au cours « Droit Civil I – DEVD 31232 » dispensé au T2. L'admission définitive dans la filière Droit s'établira en fonction de la note obtenue à ce cours, laquelle devra en principe être supérieure à **11/20**.

Les étudiants non acceptés (non admissibles et non admis) sont prévenus par mail. Aucun recours n'est accepté, mais certains étudiants pourront être invités à candidater de nouveau l'année suivante.

2. Cours obligatoires

Destinés à assurer une formation de base nécessaire à la poursuite d'études juridiques à l'université, les cours fondamentaux de la filière Coursus Droit sont au nombre de 4 :

- **Droit civil I** : Introduction approfondie 1. au raisonnement juridique et aux méthodes de travail, 2. aux fondements, problématiques, constructions intellectuelles du droit civil (équivalent L1-L2) ;
- **Droit civil II** : Droit de la responsabilité civile délictuelle (cours et séminaire d'application – équivalent L2) ;
- **Droit des contrats et ingénierie contractuelle** (équivalent L2) – cours ouvert à d'autres étudiants ;
- **Droit pénal et droit pénal des affaires** (équivalent L2-M1) cours ouvert à d'autres étudiants.

Les cours « Droit civil I » et « Droit civil II » devront **OBLIGATOIREMENT** être suivis en première année de la filière Droit, leur validation étant nécessaire pour obtenir l'équivalence permettant l'inscription en L3 à l'Université de Cergy-Pontoise.

Les cours « Droit commun des contrats » et « Droit pénal des affaires » pourront être suivis ultérieurement.

3. Cours de spécialisation

En même temps, ou après la licence, les étudiants qui souhaitent poursuivre par un M1 ou un M2 peuvent suivre une ou deux spécialisations sur les 3 proposées en fonction de l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur carrière :

Droit des affaires : 3 cours à choisir parmi :

- Droit fiscal interne et international (DEVD31132)
- Droit européen des affaires (DEVD31224)
- Droit des affaires (DEVD31126)
- Droit bancaire et boursier (DEVD 31220) ou Financial Regulation (DEVD31221)

Autres cours, plus spécialisés, recommandés :

- Droit des sociétés et de l'ingénierie financière (DEVD31250)
- Droit de la concurrence (DEVD 31216) (requis pour l'accès à certains M2 partenaires)

Droit public

- Droit public de l'entreprise (DEVD 31130) ou Etat et Gouvernance (DEVC 31134)
- Institutions de l'UE et lobbying (DEVD 31244)
- Droit et politiques de l'Europe (DEVD 31122)

Droit européen : 3 cours à choisir parmi :

- Institutions de l'UE et lobbying (DEVD 31244)
- Droit et politiques de l'Europe (DEVD 31122) ou European Law (DEVD31125)
- Droit européen des affaires (DEVD31224)
- Droit et pratique des affaires internationales (DEVD31212) ou International Business Law (DEVD31231)

Précisions pratiques : Est-il obligatoire de suivre tous les cours du Coursus Droit de l'ESSEC à partir de la 3ème année ? Pour la poursuite du parcours académique et professionnel de suivre au moins le cours de droit des contrats, donné au T1 (ou T3) ? Seule la filière droit validée (ou en voie de l'être) ouvre la porte aux partenariats que l'ESSEC a conclus avec plusieurs Masters 2.

Comment organiser en parallèle son parcours à l'ESSEC et en droit : le choix des cours à l'ESSEC ?

Il peut paraître préférable de ne pas prendre trop de cours « difficiles » à l'ESSEC pour les trimestres où se déroulent en parallèle des examens à l'université (T3 notamment). Pour ceux qui souhaitent devenir avocat d'affaires, des cours variés permettront de mieux appréhender la logique et les réflexes de leurs futurs clients. La finance est particulièrement utile car les interlocuteurs des avocats d'affaires sont plus fréquemment les directeurs financiers que juridiques (opérations de M&A, etc.).

Il n'est pas nécessairement utile de choisir de suivre des cours de droit qui ne sont pas réservés aux étudiants du cursus, ces matières étant la plupart du temps revues, et de façon plus approfondie, à l'université.

4. Autres cours de droit

D'autres cours de droit sont également disponibles et récapitulés dans le Manuel de l'Étudiant, notamment :

- Protection juridique des droits et propriété intellectuelle
- Law and globalisation
- Droit des médias et des technologies de l'information

Ils ont vocation à permettre aux étudiants d'acquérir une culture juridique dans un domaine plus précis, qui correspond à un centre d'intérêt ou à un projet professionnel précis.

La Licence (L3) à l'Université de Cergy-Pontoise

1. Inscription

Après avoir validé le cours « Droit civil II », les étudiants pourront, s'ils le souhaitent, s'inscrire en troisième année de Licence de droit à l'Université de Cergy-Pontoise grâce à un accord de partenariat. Pour ce faire, les étudiants devront demander une attestation de suivi de la filière « Cursus Droit » auprès du Département DEV pôle droit.

**En dehors de cet accord les élèves peuvent tenter de s'inscrire dans une université – Mais, leur acceptation dépend d'une décision de la Commission d'Equivalence de l'université de rattachement : la plupart du temps, l'étudiant est admis en 2^{ème} année de L3 (ex DEUG Droit) avec des matières de 1^{ère} année à rattraper et un examen.*

L'inscription administrative s'effectue directement auprès de l'Université de Cergy-Pontoise. Les inscriptions commencent en juin (il faut récupérer un dossier à la faculté de Cergy) ; les inscriptions administratives ont lieu en septembre (sur convocation) et les pédagogiques en octobre ; ces dernières correspondent au choix des matières. Le contact dédié à cette démarche est le suivant :

REGIME TERMINAL OU CONTROLE CONTINU (AVEC TRAVAUX DIRIGES)
SERVICE SCOLARITE – LICENCE
33, BLD DU PORT
95011 CERGY-PONTOISE CEDEX
TEL. : 01.34.25.60.66

L'inscription pédagogique (le choix des cours) s'effectue dans un second temps, au début de chaque semestre de cours. Le choix des cours doit se faire en fonction du projet professionnel de chaque étudiant, en fonction du parcours qu'il souhaite suivre : pour avocat d'affaires, il est indispensable de suivre les enseignements de droit des sociétés durant deux semestres, ainsi que ceux de régime général des obligations et droit des sûretés. Il peut aussi être utile de suivre droit des libertés publiques et des droits de l'homme, en prévision du grand oral du CRFPA, ainsi que droit fiscal (qui est repris en M1 et en M2 la plupart du temps, cela dépend des choix que l'on fait par la suite). Pour le reste, il faut voir en fonction des matières obligatoires, de la réputation des professeurs et des conseils des anciens !

→ *La licence ailleurs qu'à Cergy ?* Les étudiants de l'ESSEC n'ont une équivalence que pour un niveau L2 dans les universités autres que celle de Cergy. Il peut être intéressant de faire une L2, mais cela fait « perdre » un an, et les cours dispensés dans le cadre du cursus droit à l'ESSEC permettent justement, dans une certaine mesure, de compenser l'absence de L2.

2. Rôle des délégués et fonctionnement du site dédié à la licence

Le délégué du cursus droit joue un rôle majeur durant l'année de licence 3 à Cergy il est à la fois :

- organisateur
- coordinateur
- et représentant de la promotion.
-

Le rôle d'organisateur est essentiel, avant le début du cours il doit :

- mettre en ligne les cours de l'année précédent sur le site internet dédié
- prendre contact avec le délégué de la promotion précédente
 - pour connaître les exigences spécifiques de certains professeurs
 - pour recueillir ses avis et conseils divers
- se renseigner auprès de la faculté de Cergy afin de connaître les modalités d'inscriptions et différents délais

Le rôle de coordinateur consiste essentiellement à :

- mettre en place le lien entre la faculté de Cergy-Pontoise et les élèves. Il consiste à prendre contact avec **M. Fabrice ANGARD**.
- organiser les roulements de cours entre les élèves pour la prise de notes et assurer que les cours sont partagés en temps opportun avec l'ensemble des élèves.

Le rôle de représentant est celui normalement dévolu à un délégué, il doit assurer la communication avec l'administration de l'ESSEC, notamment pour faciliter la coordination entre les cours à l'ESSEC et les examens à la faculté de Cergy-Pontoise.

3. Cours proposés

La liste des cours proposés par la faculté de Cergy-Pontoise pour la troisième année de licence est disponible sur <http://www.droitucp.fr/formations/licence/l3/droit-francais-programme.php>

Néanmoins, au fil des années, une base de données s'est constituée, avec l'ensemble des cours pris chaque année par les élèves.

Liste des cours pour illustration uniquement - vérifiez les informations sur le site des programmes

Liste des cours proposés avec retour des anciens

Cours fondamentaux

- Droit des libertés publiques et des droits de l'Homme
- Droit fiscal général
- Droit civil des obligations
- Droit des sûretés
- Droit du travail
- Droit des sociétés
- Droit international public

Cours optionnels

- Droit administratif des biens
- Droit constitutionnel comparé
- Droit administratif des biens
- Droit de la fonction publique
- Droit pénal spécial
- Histoire de la pensée juridique

- Comptabilité
- Droit judiciaire privé
- Théorie du droit
- Histoire comparée du droit de la famille
- Droit de la consommation

Ces cours sont régulièrement mis à jour par les professeurs, mais les archives des anciens constituent une base de travail non négligeable destinée à faciliter la coordination des études à l'ESSEC et à l'université.

Le M1 du CAVEJ (Paris I)

1. Qu'est- ce qu'un Master 1 en Droit ?

Le Master 1 est la quatrième année de droit à l'Université, durant laquelle les étudiants commencent à se spécialiser, dans une logique de "filière". Les trois options possibles sont en effet en général Master 1 de Droit Privé, de Droit Public ou de Droit des Affaires.

Les enseignements dispensés restent toutefois théoriques, et la méthodologie des exercices juridiques travaillés en Licence (commentaire d'arrêt, cas pratique et dissertation) est approfondie.

Dans le cadre d'un parcours classique effectué en Faculté de Droit, le Master 1 est donc une année clé dans la mesure où elle s'inscrit dans le prolongement de la Licence en solidifiant la pratique des exercices juridiques dont la maîtrise sera évaluée lors de l'entrée au Barreau, tout en permettant aux étudiant de développer une connaissance approfondie des matières essentielles à la discipline dans laquelle ils souhaitent se spécialiser.

Les étudiants à l'ESSEC munis d'une L3 peuvent envisager de s'inscrire à un Master 1 en présentiel. Les places ne sont pas limitées, contrairement au Master 2. Cependant, la très grande majorité des étudiants ESSEC optent pour le Master 1 en alternance via le CAVEJ (Centre Audiovisuel d'Enseignement Juridique), dont les modalités d'inscription sont détaillées ci-après.

2. Est-il pertinent de faire un Master 1 pour un étudiant de l'ESSEC ?

Les partenariats conclus par l'ESSEC avec un certain nombre de Masters 2 (cf liste infra) permettent de les intégrer sans avoir effectué un Master 1 au préalable. L'inscription aux Masters 2 partenaires est accessible aux ESSEC après un Master 1.

Le passage par un Master 1 relève donc d'un **véritable choix, dont il appartient à chacun d'apprécier la pertinence au regard, notamment, de la construction de son parcours à l'ESSEC.**

A titre d'exemple, pour les étudiants partant à l'étranger quelques mois, ou effectuant un stage ou un apprentissage en France dans l'année suivant l'obtention de leur Licence, l'inscription en Master 1 via le CAVEJ peut être un choix judicieux, compte tenu de la flexibilité qu'il offre dans le calendrier de passage des examens (possibilité de passer de 0 à 6 matières sur 12 en janvier, de 0 à 12 matières sur 12 en juin, et de 0 à 12 matières sur 12 en septembre).

Par ailleurs, un Master 1 suffit pour se présenter à l'examen d'entrée du Barreau, et le Master 2 (qui ne peut être effectué à distance) peut être effectué dans le cadre du PPI (une des 3 périodes de 6 mois qui composent la scolarité à l'Ecole du Barreau) : un étudiant à l'ESSEC ayant juste obtenu sa Licence, mais ne pouvant pas effectuer une scolarité en présentiel dans l'année qui suit, peut donc envisager de faire un M1 l'année suivant la Licence, puis passer le Barreau (préparation l'été, puis examens entre septembre et décembre), et finir son M2 (débuté en septembre en même temps que le passage de l'examen du barreau, ce qui est gérable) dans le cadre du PPI de l'Ecole du Barreau. Ce schéma représente un gain de temps qui peut être appréciable.

Certains autres éléments peuvent également être utiles au moment du choix.

Les directeurs de Master 2 partenaires respectent le partenariat donc privilégient les profils recommandés. Cependant, le Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité et le Magistère de Paris II qui par ailleurs ne prennent qu'1 étudiant par an privilégient ceux qui ont aussi une M1.

Les cabinets d'avocat pour leur part ne recrutent quasi plus que des double voire triple cursus (Fac de Droit + Ecole de Commerce et/ou LLM) et sont par conséquent plus attentifs à ce que les étudiants aient effectué des cycles complets en Droit en plus de leur formation complémentaire.

Sur le plan des connaissances acquises, il faut distinguer le cas où vous voulez faire un M2 spécialisé en ce cas faire le Master 1 peut être utile en mode généraliste préalable et le cas d'un M2 généraliste où le programme est assez répétitif d'une année de M1 mais sur un mode plus approfondi.

3. Inscription, organisation de la scolarité et des examens au CAVEJ

3.1. Inscription

Toutes les informations figurent sur le site du CAVEJ : <http://www.e-cavej.org>.

Dans un premier temps, il faut procéder à votre **inscription administrative à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne**. Pour ce faire il faut télécharger le dossier d'inscription en ligne sur le portail Sésame, dont le lien est fourni sur la page suivante : <http://www.e-cavej.org/17/45/s-inscrire-inscription-administrative-procedure.html>. Ce dossier devra être imprimé et renvoyé à l'adresse indiquée sur cette-même page. En général les inscriptions sont ouvertes jusqu'à mi-octobre. A l'issue de cette inscription administrative, vous recevrez votre carte d'étudiant de l'Université Paris I.

Il faut alors procéder à **l'inscription pédagogique auprès du CAVEJ**, qui donne accès aux services d'enseignement et aux examens. Celle-ci a lieu au Centre René Cassin, 17 rue St Hippolyte, Paris 13^{ème}. Elle ouvre généralement la troisième semaine d'octobre, et se termine à la fin janvier de l'année suivante, mais il est recommandé d'y procéder au plus tôt, notamment si vous envisagez de passer des examens en janvier, car c'est au cours de cette inscription pédagogique que vous sont remis les supports pédagogiques et les cours audio sur clé USB. Une participation forfaitaire de 400 euros, payable en une seule fois, vous sera demandée le jour de l'inscription. En outre vous devrez fournir un certain nombre de pièces, distinctes de celles demandées lors de l'inscription administrative : consultez bien le document PDF listant l'ensemble de ces pièces, dont le lien vous est fourni sur la page suivante: <http://www.e-cavej.org/4/44/s-inscrire-inscription-pedagogique.html>.

3.2. Organisation de la scolarité

L'enseignement du CAVEJ permet de se préparer aux examens de façon totalement autonome grâce aux supports pédagogiques (manuels relatifs à chaque cour, avec un contenu divers : plan du cours, arrêts, articles de doctrine...) et aux cours en version audio.

Notez toutefois que des "**regroupements**" – des sessions de clarification de certains points du cours en fonction des questions des étudiants, et de révision à l'approche des examens – sont organisés le samedi matin dans les matières fondamentales (celles dont le coefficient est supérieur, cf infra). Les professeurs insistent généralement lors de ces sessions sur les thèmes donnés à l'examen, et dévoilent leurs attentes et critères de notation. Il est donc judicieux d'organiser un roulement entre vous afin que le contenu de ces regroupements soit rendu accessible à tous.

Par ailleurs, dans ces mêmes matières, vous avez la possibilité de rendre des **devoirs proposés et notés**. Vous recevrez la correction personnalisée de votre copie. Un corrigé-type sera en outre mis en ligne sur la plateforme d'enseignement numérique afin de préciser ce qui est attendu aux examens.

Enfin, une **permanence hebdomadaire** est assurée au CAVEJ (centre René Cassin) pour toutes les matières fondamentales et un grand nombre de matières complémentaires. Les étudiants peuvent ainsi s'entretenir avec les enseignants sur place ou par téléphone pour obtenir des conseils, faire part de leurs difficultés, demander des précisions sur la correction de leurs devoirs, etc.

Le calendrier ainsi que l'adresse des permanences et regroupements sont disponibles sur le site du CAVEJ dans les tableaux de bord de chaque année et de chaque Master 1 (rubrique « Formations »).

Il faut insister à ce stade sur l'**importance de la solidarité entre étudiants du Cours pour le partage de la retranscription des cours audio** (très fastidieuse et chronophage) s'ils ont été actualisés l'année de votre inscription, **ou la transmission par la promotion supérieure des cours déjà retranscrits** pour les cours qui n'ont pas été modifiés. Cela vous fera gagner un temps précieux dans votre travail!

3.3. Organisation des examens

Le CAVEJ offre l'avantage d'une grande flexibilité dans le calendrier des examens.

En effet, sur les 12 matières qui font l'objet d'un examen, vous avez la possibilité de passer:

- De 0 à 6 matières aux examens de janvier-février ;
- De 0 à 12 matières aux examens de mai-juin ;
- De 0 à 12 matières aux examens de septembre (qui sont également des rattrapages, le cas échéant, de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} session).

Attention cependant, si vous envisagez de passer le CRFPA immédiatement après votre Master 1, vous devez impérativement avoir validé votre Master 1 en juillet, et vous devez donc avoir passé l'intégralité de vos examens de M1 lors de la session de mai-juin au plus tard.

4. Cours proposés

Liste des cours pour illustration uniquement - vérifiez les informations sur le site des programmes

4.1. Master 1 Mention Droit des Affaires

	Matière	Coefficient	Oral/Ecrit
Semestre 1	Droit bancaire	2	Ecrit (3h)
	Droit International Privé 1	1	Oral
	Histoire de la pensée juridique	1	Ecrit (1h)
	Droit fiscal des affaires 1	2	Ecrit (3h)
	Propriété Intellectuelle	1	Oral
	Droit européen des affaires	1	Ecrit (1h)
Semestre 2	Sûretés	2	Ecrit (3h)
	Droit pénal des affaires	1	Ecrit (1h)
	Langue (Angl/Esp/All)	1	Oral
	Droit des entreprises en difficulté	2	Ecrit (3h)
	Droit International Privé 2	1	Oral
	Droit fiscal des affaires 2	1	Oral

4.2. Master 1 Mention Droit Public

	Matière	Coefficient	Oral/Ecrit
Semestre 1	Droit du service public	2	Ecrit (3h)
	Droit international public	1	Oral
	Droit fiscal 2	1	Oral
	Droit des collectivités territoriales	2	Ecrit (3h)
	Droit public économique	1	Oral
	Droit européen des affaires	1	Ecrit (1h)
Semestre 2	Contrats et marchés publics	2	Ecrit (3h)
	Histoire de la pensée juridique	1	Ecrit (1h)
	Contentieux constitutionnel	1	Ecrit (1h)
	Fonction publique	2	Ecrit (3h)
	Droit de l'urbanisme	1	Oral
	Langue	1	Oral

4.3. Master 1 Mention Droit Privé

	Matière	Coefficient	Oral/Ecrit
Semestre 1	Droit bancaire	2	Ecrit (3h)
	Droit International Privé 1	1	Oral
	Histoire de la pensée juridique	1	Ecrit (1h)
	Droit judiciaire privé	2	Ecrit (3h)
	Droit des assurances	1	Ecrit (1h)
	Droit pénal spécial	1	Oral
Semestre 2	Droit des sûretés	2	Ecrit (3h)
	Droit des entreprises en difficulté	1	Ecrit (1h)
	Langue	1	Oral
	Droit International Privé 2	2	Ecrit (3h)
	Droit des successions	1	Oral
	Propriété intellectuelle	1	Oral

Les M2 Partenaires

1. Raisons du choix

- **Qu'est-ce qu'un M2 ? Comment se déroule-t-il ? Faut-il en faire un ?**

Le M2 est l'achèvement d'un troisième cycle à l'université, et est spécialisé. Il en existe plusieurs par université, et ils peuvent être professionnels ou de recherche (une réforme est cependant en cours au niveau communautaire pour supprimer cette distinction). C'est une année sélective, la sélection étant plus ou moins rude en fonction de la réputation du Master 2.

Cette sélection se fait dans un premier temps sur dossier (voir les dates sur les sites des universités), généralement à partir d'avril, puis sur entretien (en juillet ou en septembre). Il est souhaitable d'en présenter plusieurs, dans différentes universités, le choix se faisant en fonction de ses goûts.

L'ESSEC a conclu des partenariats avec un certain nombre de M2 facilitant grandement (mais ne garantissant pas) l'entrée ce qui nous conduit à anticiper le processus et vous faire faire un choix prioritaire et un choix secondaire afin de sécuriser les choses. (En 10 ans, aucun étudiant ne s'est retrouvé sans M2)

Les Masters 2 professionnels proposent 15 à 25 heures de cours par semaine et trois mois de stage à partir de mars ou avril. Les Masters 2 recherche proposent une dizaine d'heures de cours par semaine et la rédaction d'un mémoire. Les cours sont généralement obligatoires.

Il est utile de faire un M2 pour compléter ses connaissances en droit, de plus apprécié des recruteurs. Pour ceux qui souhaitent devenir avocat, peut rentrer dans le cadre du « PPI » à l'EFB (voir ci-dessous).

Notons qu'il existe également d'autres formations, les DJCE, qui se déroulent sur 3 ans. Certains étudiants peuvent y être admis pour la dernière année (ce qui revient finalement à faire un Master 2), là encore après une sélection sur dossier et sur entretien. Ce sont des formations d'excellence, exigeantes (avec beaucoup de cours), mais très réputées. Les étudiants de l'ESSEC peuvent donc également les présenter. Et deux partenariats existent avec Cergy et Paris 2 (<http://www.fnde.asso.fr/index2.html>)

2. Candidature et prérequis

Les candidatures se font auprès de la professeure Viviane de Beaufort, directrice des partenariats droit - M2, après une réunion d'informations située en début avril.

***Du fait des partenariats, le Master 1 n'est pas requis pour postuler en Master 2 dans le cadre des partenariats.**

Les candidats font état de leur parcours et de leur motivation (CV, lettre de motivation, notes cursus et notes licence déjà obtenues, en mai). Ils obtiennent une lettre de recommandation pour deux Master, dans le cas où le choix prioritaire n'aboutit pas. Il est possible de faire deux choix dans une même université, à l'exception de celle de l'Université Paris II Panthéon-Assas. En fonction des différents Masters, la filière

générale du Coursus Droit ainsi qu'une spécialisation (parfois deux) sont des pré-requis afin de témoigner d'un certain niveau en droit.

La lettre de recommandation devra être jointe au dossier de candidature adressé au directeur du Master 2 ou au responsable de la sélection des candidatures du Master 2 (se référer aux procédures applicables), elle vous permettra d'être admissible.

3. Partenariats

Université Paris XI – Sceaux

Master 2 « juriste d'Affaires franco-anglais ».

Ce Partenariat intégré spécifique comprend une période de scolarité ESSEC. Les étudiants en fin de Coursus Droit de l'ESSEC ayant obtenu la L3, sont admis dans le « Master 2 juriste d'affaires franco-anglais ». Une collaboration est organisée pendant l'année avec des cours ESSEC du département.

Les élèves de l'ESSEC valident en même temps les cours pour l'ESSEC et pour le M2.

L'admission se fait sur dossier avec la Recommandation de Viviane de Beaufort, sans entretien La Recommandation vaut Admissibilité automatique

. Les cours représentent environ 21 heures de cours par semaine. Les examens sont répartis en Décembre et Mars avec une majeure partie en mars. Le master s'achève par 3 mois de stage d'avril à juin.

*54, bld Desgranges 92330 SCEAUX
Tél. : 01.40.91.17.63*

Les cours incluent notamment :

- Arbitrage : par Christophe Seraglini, Simulation d'arbitrage - Examen final (commentaire d'arrêt)
- Droit des sociétés - gouvernance - Véronique Magnier - Exposé en groupe - Examen final (dissertation) Note compensée avec l'UV du cours de Droit européen des affaires ESSEC obligatoire
- Droit des sociétés - classique - Yann Paclot - Exposé en groupe. Note compensée avec l'UV de Recherches Droit des sociétés ESSEC obligatoire
- Relations contractuelles (droit des contrats) - Plaidoirie finale
- Fiscalité française - Cabinet Fidal - Exposé - Examen final (cours + cas pratiques)
- Fiscalité internationale - Exposé - Examen final (cours + cas pratiques)
- Baux commerciaux - Examen final (cours)
- Droit financier et boursier - Franck-Martin Laprade - Examen final (proposition de consultation pour un contentieux)
- Relations contractuelles en common law - Etude de jurisprudence US - Examen final (rédaction de clauses + essai de droit comparé)
- Ethique des affaires

Université de Cergy-Pontoise

Les fondamentaux du M1 sont déterminés par chaque directeur de M2 et sont à valider soit par des cours ESSEC, soit en passant l'examen de contrôle terminal à l'université de Cergy.

*Mme Corinne Harmegnies -Secrétariat pédagogique 3ème cycle
Bureau B326 ou Université de Cergy-Pontoise, UFR droit,
33 bd du Port, 95000 Cergy-Pontoise
Tel : 01 34 25 60 13*

Master de Droit et Ethique des affaires. Filière cursus droit des affaires et rattrapage de fondamentaux M1 à Cergy pendant l'année selon la filière choisie du M2 :

- Energie environnement : droit de l'environnement & procédure pénale ;
- Ressources humaines : droit de la sécurité sociale & droit social européen ;
- Finances–investissement responsable : procédure pénale, instruments de paiement et de crédit.

Ce M2 bénéficie d'un partenariat pédagogique et inclut une conférence du professeur Viviane de Beaufort sur le lobbying et l'éthique

Master de Droit pénal financier.

Cours ESSEC à valider : filière cursus droit des affaires et procédure pénale, instruments de paiement et de crédit.

Master recherche en droit privé. Ce M2 bénéficie d'un partenariat pédagogique qui donne accès à quelques cours de Droit de l'ESSEC. La Recommandation vaut Admissibilité automatique

Filière Cursus Droit des affaires et Droit de la concurrence à l'ESSEC. Rattrapage de cours M1

- Contrats spéciaux ;
- Droit des entreprises en difficulté ;
- Instruments de paiement et de crédit.

Master DJCE (Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise)

Cours ESSEC à valider : filière cursus droit des affaires

Master Collectivités territoriales

Filière Cursus Droit public et acteurs publics locaux. La Recommandation vaut Admissibilité automatique

Autres M2 : accord global, demandes individuelles aux directeurs de M2.

Université Paris II - Panthéon-Assas

12 place du Panthéon
75231 Paris cedex 05
tél. : 01 44 41 55 89.

M2 Recherche Droit des affaires Professeur Hervé SYNDET

ESSEC cursus « droit des affaires » + cours ESSEC droit des sociétés. Au sein de la L3 de Cergy : droit des sociétés, droit des sûretés, régime général des obligations. La Recommandation vaut Admissibilité automatique

La candidature se fait vers début mai, voir site. La sélection se fait sur dossier uniquement donc avec la Recommandation cursus droit. Les résultats sont annoncés début juillet.

Le rythme est léger : une dizaine d'heures de cours par semaine, de début octobre à début mai. Il n'y a pas de stage mais un mémoire à rédiger et à rendre en mai.

Les examens sont à la fin de l'année (mai et juin), avec des partiels intermédiaires au milieu de l'année.

- **Droit des sociétés (cours fondamental n°1)**

Le cours magistral est donné par M. Synvet, qui choisit un thème chaque année (en 2013-2014, l'AMF et le droit des sociétés). Les EM (enseignements méthodologiques, cours en plus petit groupe pour approfondir certaines notions) sont donnés par MM. Synvet et Cohen.

Les modalités d'évaluation varient chaque année (soit un oral, soit un partiel à la fin de l'année - le format dépend du choix fait par le directeur du master).

- **Activités des sociétés (cours fondamental n°2)**

Le cours magistral est assuré par M. Théry, qui choisit un thème chaque année (en 2013-2014, le patrimoine). Les EM sont donnés par MM. Théry et Torck.

Les modalités d'évaluation varient aussi chaque année, suivant le format de l'autre cours fondamental

- **Droit bancaire, financier et monétaire international (option 1)**

Ce cours est une option parmi d'autres. Le cours est assuré par M. Mattout, partner chez Kramer Levin.

Évaluation par un exposé, une note d'actualités, et un oral final.

Une **seconde option** doit être choisie

M2 Droit bancaire et financier

Professeur Hervé SYNDET

ESSEC cursus « droit des affaires »

Au sein de la L3 de Cergy : droit des sociétés, droit des sûretés, régime général des obligations.

La Recommandation vaut Admissibilité automatique

M2 Droit des affaires et fiscalité

Professeur France DRUMMOND

ESSEC cursus « droit des affaires » et cours ESSEC droit de la concurrence

Au sein de la L3 de Cergy : droit des sociétés, droit des sûretés, régime général des obligations.

M1 ou stage de fiscal très apprécié

Candidature : avril / mai, Dossier se composant d'une inscription en ligne via le site de Paris II (frais de 18 euros) puis d'un dossier papier à envoyer (bulletins, CV, lettre de motivation, recommandation éventuelle et dossier à télécharger avec différentes questions). Période d'entretien : mi-juillet

Critères de recrutement pour les ESSEC : la lettre de recommandation, pas d'inscription au CRFPA en fin de master 1 dans la mesure du possible puisque les cours du début d'année sont denses. Cette exigence peut néanmoins être nuancée en fonction de votre niveau en droit.

25 heures de cours hebdomadaires avec 3 majeures : droit des sociétés / droit des contrats et droit fiscal

Examens entre fin février et début mars

Stage obligatoire d'un minimum de 3 mois commençant début avril (normalement fin juin, mais possible de finir en septembre pour ceux qui le souhaitent).

- **Droit des contrats** - Alain Ghozi et Jean-Claude Dubarry
Cours fondamental supposant la connaissance du droit des biens
Modalités d'évaluation : écrit / cas pratique

- **Droit des sociétés** - France Drummond et intervenants professionnels en fonction des sujets traités
Cours fondamental
Sujets d'actualité du droit des sociétés et pratiques importantes en cabinet
Modalités d'évaluation : écrit / cas pratique

- **Droit fiscal interne** - différents intervenants spécialistes du droit fiscal (avocats fiscalistes)
Cours fondamental
Entre autres: IR, IS, report des déficits, groupes de sociétés, opérations sur le capital, fusions etc.
Modalités d'évaluation: écrit

- **Droit fiscal international** – Philippe Legentil
Modalités d'évaluation : oral écrit

- **Droit des opérations financières et boursières** - Alban Caillemer du Ferrage
(Jones Day)
Programme de l'examen de certification AMF
Modalités d'évaluation : oral écrit

- **Comptabilité et analyse financière** - Guillaume Werner (BNP Paribas)
Comptabilité, analyse financière et résultats intermédiaires de gestion, valorisation de sociétés
Modalités d'évaluation : oral

- **Droit de la concurrence** - Laurence Idot
Droit antitrust
Modalités d'évaluation : cas pratique

- **Anglo-American law of contracts** - Edward Errante
Groupe divisé en deux selon le niveau de langue
Modalités d'évaluation : écrit / cas pratique

- **US Securities Law** - Nancy Marchand
Groupe divisé en deux selon le niveau de langue
Modalités d'évaluation : écrit

- **Droit social** - Jean-François Césaro
Cours présenté sous forme de cas pratiques
Modalités d'évaluation : oral

Pour plus d'informations : www.affaires-fiscalite.fr

M2 Droit européen des affaires

Professeur Louis VOGEL

ESSEC filière droit européen

Candidature vers le mois de mars/avril – sélection ou/et entretien mi-juillet.

La Recommandation vaut Admissibilité automatique

Entre 22h et 27h de cours par semaine examen en janvier et en juin stage obligatoire de 3 mois

Cours :

- liberté de circulation (Convert/Targa/Vogel) - cours fondamental
- anglais juridique (Yeago) - contrôle oral - cours fondamental

- Contentieux communautaire (Adjémian/Roseau) - cours fondamental
- Droit communautaire de l'entreprise (Magnier) - cours fondamental
- Droit privé international (Rémy) - cours fondamental
- fiscalité européenne (Delaunay) - cours d'option
- droit des affaires internationales (Chantebout) - cours d'option
- droit de la propriété industrielle (Galloux)

M2 Juriste d'affaires

Professeur Michel GERMAIN

ESSEC cursus droit des affaires et cours ESSEC droit de la concurrence

Au sein de la L3 de Cergy : droit des sociétés, droit des sûretés, régime général des obligations.

Ce master est certainement l'un des plus exigeants, l'évaluation se fait par des examens portant sur 15 matières et se déroulant en Mars-Avril. Par la suite, le mois de juin est consacré à l'obtention du diplôme de DJCE (différent du diplôme du Master 2). A cet effet les cours se déroulent à Montpellier avec l'ensemble des formations DJCE de France.

Les cours incluent notamment :

- Droit des sociétés
- Droit des sociétés - pratique
- Droit civil des affaires
- Droit bancaire institutionnel
- Droit fiscal des affaires
- Droit fiscal international
- Droit européen des affaires
- Droit du financement structuré
- Droit commercial international
- Droit boursier américain
- Droit des contrats américains
- Droit du travail
- Pratique professionnelle (rédaction de contrats)

M2 Droit public de l'Economie

Professeur Stéphane BRACONNIER

ESSEC cursus droit public et cours ESSEC droit de la concurrence. La Recommandation vaut Admissibilité automatique

-
- Inscription internet en mars-avril
Dossier d'inscription à envoyer avec CV, LM, notes, etc.
- De début septembre à mi-février : cours (30 heures de cours / semaine)
- Mi-février à juin : stage

- **Droit des services en réseau et de la régulation** - Stéphane HOYNCK
DSP et contrats globaux - Stéphane BRACONNIER
Examen écrit - 3h
- **Etude de cas en contrats publics et en droit pénal public** - Me Thierry DEL FARRA
Contrôle continu, étude de cas chaque semaine
- **Droit de la concurrence** - Mme LUC
Oral
- **Droit des marchés publics** - M. MENEMENIS (Vice-président du CE)
Ecrit 3h
- **Techniques de financement de projets** - M. SORBETS (Directeur Pôle Secteur Public HSBC France)
Oral
- **Analyse économique** - M. LEHMANN
Oral
- **Angais** - Mme DOMENICA
Participation + Présentation + Ecrit
- **Etude de cas en contentieux économique** - Me DURUY
Participation + Présentation de deux études de cas
- **Interventions économiques des CT et des SP locaux** - M. MENEMENIS
Oral
- **Droit des contrats publics internationaux** - M. DELAUNAY
Oral
- **Droit et contentieux communautaire des affaires** - Me BERLIN
Simulation d'un contentieux avec mémoire à rendre chaque semaine
- **Contentieux administratif (Option)** - M. GOHIN
- **Droit public des biens** - M. GUYOMAR (CE)
Oral
- **Droit fiscal des contrats publics** - M. COLLET
Oral

M2 Droit immobilier et de la construction

Professeur : Hugues PERINET-MARQUET

Ce Master 2 prépare à toutes les carrières juridiques de l'immobilier, au sens le plus large du terme.

Sélection sur dossier avec Recommandation et entretien en formation initiale. Ignorant les frontières classiques du Droit, il forme dans toutes les branches du Droit immobilier, tant publiques que privées (urbanisme, construction, marchés publics, fiscalité, montage d'opération, baux, copropriété).

La notoriété du diplôme et l'importance du réseau des anciens sont le gage d'une rapide insertion professionnelle.

Un stage dans le secteur de l'immobilier et de la construction, d'une durée de trois mois minimum, est obligatoire pour l'obtention du diplôme. Il peut être validé en alternance, en fin d'année ou dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Matières : les 3 enseignements fondamentaux obligatoires (Droit de la construction et de l'immeuble, Droit du montage d'opération et de la promotion immobilière, Droit de l'urbanisme) doivent être complétés par 5 enseignements à choisir dans une liste (Baux civils et commerciaux, Droit de la copropriété, Droit de l'environnement, Expertise immobilière, Financement du logement, Fiscalité immobilière, Droit Public de la Construction, Contrats internationaux et Droit comparé de la construction).

Candidature : le dépôt des dossiers doit être fait entre la mi-mars et la mi-mai. Les étudiants admissibles sont convoqués début juillet pour un entretien individuel. Les résultats d'admission sont proclamés dans les jours suivant l'entretien.

Les ESSEC titulaires d'une L3 sont recommandés avec la filière cursus- Droit des affaires (le droit des sociétés remplacé par le cours de Droit public) et le cours de Droit urbain et de l'immobilier. Il est recommandé de retravailler soigneusement le Droit des obligations avant de commencer la formation.

La validation de la Chaire Immobilier et Développement durable de l'ESSEC est un plus.

Pour plus d'informations : <http://m2droitimmobilier-paris2.fr>

M2 Droit Public Approfondi

Professeur Guillaume DRAGO

Validation de la filière cursus droit public

La Recommandation vaut Admissibilité automatique

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

M2 Droit et Economie « Concurrence et régulations des marchés » (professionnelle) La Recommandation vaut Admissibilité automatique

M2 Droit et Economie « Analyse économique du droit » (Recherche) La Recommandation vaut Admissibilité automatique

M2 Droit social

Option - Droit social et relations professionnelles (dir. prof. GUIMOARD)

Option - Droit social et gestion des ressources humaines (M2 professionnel)

M2 Droit international et européen

Option Droit du commerce international (professionnel, dir. prof. AUDÉOUD et prof. CHEMIN)

M2 Droit privé - Professions judiciaires (professionnel, dir. prof. LAGARDE et prof. BELLIVIER)

DAUPHINE Université Paris

M2 Droit des affaires parcours 214 (dir. prof. LOUVARIS et prof. SCHILLER)

Des possibilités à l'Institut de Droit des Affaires d'Aix en Provence existent depuis 2014

Facultés étrangères

Il est possible d'étudier dans des facultés étrangères. Cette section est développée ci-dessous dans la partie LLM & JD.

Il est à noter que l'ESSEC a développé un partenariat avec King's College à Londres :

Partenariat King's College

L'ESSEC a noué un partenariat avec le King's College de Londres. Dans le cadre de cet accord négocié, il vous est possible de postuler pour obtenir un double diplôme.

Les candidatures se font autour du mois de janvier. Le dossier doit comporter : un CV en anglais, une lettre de motivation en anglais, un relevé de notes, le Gmat et une indication du niveau en anglais (tofel ou équivalent).

École du Barreau (EFB)

L'École de Formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris (EFB) est le plus important des onze centres régionaux de la formation professionnelle des avocats (CRFPA).

Pour pouvoir intégrer l'EFB, il faut (i) avoir obtenu un M1 en droit ou un titre équivalent (M2) et (ii) être titulaire de l'examen d'entrée au CRFPA qui se prépare dans les Instituts d'Etudes Judiciaires (IEJ). Les titulaires d'un doctorat en droit peuvent également s'y inscrire.

1. L'obtention d'un M1 en droit ou d'un titre équivalent

Cette condition doit être remplie au moment où l'étudiant passe les épreuves de l'examen d'entrée au CRFPA. Il est recommandé - de procéder à l'inscription au sein d'un IEJ en début d'année scolaire, avant l'obtention du M1 ou du M2 de Droit. Il sera ainsi possible de passer les épreuves de l'examen d'entrée au CRFPA au mois de septembre de l'année suivante, à condition toutefois d'avoir obtenu à cette date un M1 ou un M2 de Droit.

*Les étudiants ESSEC titulaires d'un M2 en droit obtenu en vertu des accords avec les universités partenaires sans M1 sont considérés comme étant titulaires d'un M1 en Droit ou d'un titre équivalent. Ils peuvent donc présenter l'examen d'entrée au CRFPA, sous réserve de leur inscription régulière au sein d'un IEJ.

Voir aussi : "Le M1 du CAVEJ" et "Les M2 partenaires"

2. L'inscription au sein d'un IEJ

Pour pouvoir se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA, il est obligatoire d'être préalablement inscrit au sein d'un IEJ. Chaque Université de Droit dispose de son propre IEJ (on retrouve ainsi l'IEJ de Paris I Panthéon Sorbonne, l'IEJ de Paris II Panthéon Assas, l'IEJ de Paris Descartes, l'IEJ de Paris XII Créteil, etc.).

Les IEJ ont vocation, d'une part, à préparer les étudiants à l'examen d'entrée au CRFPA (cette préparation se déroule du mois de décembre jusqu'au mois de juillet et est organisée en séances d'actualisation et conférences portant sur les droits et libertés fondamentaux, ponctuée par des galops d'essai dans chacune des matières) et, d'autre part, à organiser l'examen d'entrée au CRFPA. Il en résulte notamment que les dates, le programme et la nature des épreuves de l'examen d'entrée au CRFPA varient sensiblement en fonction des IEJ. Si l'inscription au sein d'un IEJ est obligatoire, la présence effective des étudiants aux différentes séances proposées ne l'est pas.

Afin de simplifier les démarches relatives à l'inscription - administrative puis pédagogique - au sein d'un IEJ, il est recommandé, d'une part, de choisir l'IEJ rattaché à l'université dans laquelle l'étudiant prépare - ou a obtenu - son M1 ou son M2 de droit et, d'autre part, de vérifier les modalités et les dates limites d'inscription sur le site internet dudit IEJ.

3. L'examen d'entrée au CRFPA

Les dates, le programme et la nature des épreuves de l'examen d'entrée au CRFPA varient sensiblement en fonction des IEJ. Malgré les disparités qui peuvent résulter de cette organisation, les épreuves écrites (admissibilité) se déroulent généralement vers la fin du mois de septembre tandis que les épreuves orales (admission) se déroulent en novembre et/ou décembre. Là encore, il convient de consulter le site Internet de l'IEJ en question pour connaître les modalités et les dates précises des épreuves.

Quel que soit l'IEJ choisi, les écrits comportent 4 matières réparties en 3 épreuves : note de synthèse, droit des obligations et procédure, spécialité (au choix). Les oraux comportent cinq épreuves : grand oral, spécialité (au choix), langue, comptabilité ou finances publiques (possibilité de dispense), procédure (possibilité de dispense).

Si les IEJ ont vocation à préparer les étudiants à l'examen d'entrée au CRFPA (cette préparation se déroule du mois de décembre jusqu'au mois de juillet et est organisée en séances d'actualisation et conférences portant sur les droits et libertés fondamentaux, ponctuée par des galops d'essai dans chacune des matières), la participation effective des étudiants n'est pas obligatoire et n'est pas toujours suffisante compte tenu du niveau de l'examen d'entrée au CRFPA. Certains organismes privés (Capavocat, Pré-Barreau, etc.) proposent des préparations pendant l'été. Relativement onéreuses, elles peuvent toutefois être particulièrement utiles, notamment pour les étudiants de l'ESSEC.

4. La scolarité à l'EFB

Les étudiants ayant réussi l'examen d'entrée au CRFPA deviennent élèves avocats et intègrent en principe l'EFB à partir du mois de janvier suivant ledit examen. Il est toutefois possible, sous certaines conditions, de reporter le début de la scolarité au mois de janvier de l'année suivante.

Le temps de formation des élèves avocats au sein de l'EFB s'articule autour de 3 périodes consécutives de 6 mois chacune :

- six mois d'enseignement à l'EFB ; il est possible pour les élèves avocats de suivre les enseignements en matinée et de faire un stage en alternance non obligatoire l'après-midi pendant toute cette période ;
- six mois consacrés à la réalisation d'un Projet Pédagogique Individuel (PPI) ; conçue comme un cycle d'insertion dans le monde professionnel, cette expérience doit prendre en compte à la fois la formation passée de l'élève avocat et son désir de spécialisation future ; il peut s'agir (i) d'un stage (en administration, en entreprise, en juridiction, etc.) devant être réalisé dans un cadre différent de celui d'un cabinet d'avocats (sauf si celui-ci est situé à l'étranger), (ii) d'une formation complémentaire (LLM ou M2 que l'étudiant a commencé au moins de septembre précédant son entrée à l'EFB et qui se terminera en juin) ou (iii) d'un panachage (par exemple, deux stages d'une durée de trois mois chacun) ;

***Les ESSEC intégrant l'EFB peuvent valider leur PPI avec une période de 2 trimestres consécutifs à l'ESSEC en validant un certain nombre d'UV de Droit et Négociation et une double UV de recherche sur un sujet conforme à leur orientation professionnelle, à définir au cas par cas, avec le professeur Viviane de Beaufort.**

- 3 UV de droit dont "DEVD 31224 - Droit européen des affaires" et "DEVD 31244 - Institutions européennes et Lobbying" (25 h cours in situ /trimestre + travail de l'étudiant correspondant au double à 50 h) ;

- 1 double UV de recherche (ou 2 UV différentes) en droit sur un sujet déterminé avec chaque étudiant et qui fait sens avec son orientation future ; cette recherche compte dans la scolarité ESSEC. Elle intervient tout au long du PPI soit au minimum 6 mois et éventuellement l'été qui suit en sus, sous la responsabilité de Viviane de Beaufort, responsable des partenariats Droit, dans le cadre du Centre Européen de Droit et Economie (CEDE) ;

- 2 cours en négociation (idem- 25 h / trimestre + travail personnel soit 50 h par UV).

- six mois de stage en cabinet d'avocats ; il peut s'agir d'un seul stage ou de deux stages d'une durée de trois mois chacun ; à l'issue de cette expérience professionnelle, l'élève avocat doit maîtriser les différents aspects de la vie d'un cabinet : la réception du client, les techniques de consultations, la rédaction d'actes de procédure, les suivis d'audience, la compréhension des méthodes de facturation et les différentes problématiques.

Le stage en cabinet a toujours lieu en troisième période de formation avant le CAPA et marque la transition vers l'entrée future dans la profession. En revanche, la formation peut débuter au choix, sous réserve d'un équilibre des effectifs au cours des deux premières périodes, soit par l'acquisition des fondamentaux, soit par le PPI.

À l'issue de ces trois périodes et après l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), les élèves avocats sont inscrits directement au Grand Tableau, une fois qu'ils ont prêté serment.

En cas de doute (par exemple, concernant la possibilité de valider une expérience dans le cadre du PPI), il est recommandé de contacter le site Internet ou l'administration de l'EFB, quand bien même l'étudiant ne l'aurait pas encore intégrée. Il est par ailleurs précisé qu'aucun stage ou aucune formation effectuée(e) avant la scolarité à l'EFB ne peut être validé(e) à titre rétroactif comme PPI ou comme stage final.

Pour en savoir plus : www.efb.fr

5. Exemples de scénarii envisageables

Il est conseillé dans la mesure du possible, d'essayer de combiner l'EFB le plus tôt possible avec votre scolarité ESSEC.

En effet, la période de PPI (projet personnel) qui dure 6 mois à l'EFB peut être validée par votre parcours ESSEC mais à ce jour, il est indispensable d'être étudiant concomitamment dans les deux écoles.

La période de 6 mois (soit deux trimestres académiques avec validation de certaines UV de Droit et de Négociation et des UV de recherche sous l'égide du CEDE) peut ainsi, sous réserve d'un accord de l'EFB, être validée comme PPI afin de favoriser l'articulation des deux parcours. Les modalités du partenariat EFB seront également définies de manière plus précise par une communication dédiée du département droit.

6. Conseils pratiques

- S'inscrire dans un IEJ dès le début de l'année de M1 ou de M2 pour pouvoir présenter l'examen d'entrée au CRFPA à la rentrée scolaire suivante (sous réserve de l'obtention du M1 ou du M2) ;
- Privilégier l'IEJ rattaché à l'université au sein de laquelle le M1 ou le M2 est préparé ou a été obtenu ;
- Ne pas hésiter à suivre une formation estivale au sein d'un organisme privé dans le cas où il ne serait pas possible d'assister à la préparation proposée par l'IEJ ou où l'étudiant ne se sentirait pas suffisamment prêt ;
- Commencer à chercher les stages (en alternance, pour le PPI ou pour le stage final) avant la réussite de l'examen d'entrée et l'intégration de l'EFB, notamment si l'étudiant souhaite débiter sa scolarité par le PPI ou s'il souhaite suivre les cours en alternance ;
- Dans le cas où l'élève avocat ne serait pas encore diplômé de l'ESSEC, envisager la possibilité de valider de faire valider certaines expériences de l'EFB auprès de l'ESSEC (par exemple, profiter d'un LLM ou d'un stage en cabinet d'avocats à l'étranger réalisé dans le cadre du PPI pour valider des UVEI requises par l'ESSEC).

LLM & JD

7. Qu'est-ce qu'un LLM? Qu'est-ce qu'un JD ?

1.1. Le LLM

LLM est l'acronyme de la formule latine '*Legum Magister*' (l'acronyme d'un mot au pluriel est la première lettre redoublée de ce mot en latin – c'était la minute Bernard Pivot !), ce qui signifie 'Master de Droit(s)'. *Legum*, le pluriel de *lex* (la loi) renvoie à l'étude de lois spécifiques : ce programme se conçoit en théorie comme un complément de formation dans un domaine spécifique du droit, un peu à la manière d'un Master 2 dans le système français, d'une durée d'un an.

Dans la pratique, le LLM regroupe des offres d'enseignement assez diversifiées tant dans leur contenu que dans leur approche, même s'il s'agit quasiment toujours d'un programme d'un an effectué dans une Université étrangère. Certains sont spécialisés, d'autres permettent aux étudiants de choisir un certain nombre de cours (généralement autour de 4) parmi une liste. Certains sont orientés davantage sur la pratique, d'autres sur la recherche ou du moins davantage sur l'acquisition ou la consolidation de connaissances académiques.

1.2. Le JD

JD est l'acronyme de '*Juris Doctor*', un diplôme de 3 ans en général destiné à enseigner aux étudiants les connaissances et techniques de base pour devenir avocat. Le terme *jus* se réfère d'ailleurs à un concept beaucoup plus général de "Droit" (par opposition au terme *lex*). Dans certains systèmes académiques, comme aux Etats-Unis par exemple, le droit ne peut pas être étudié dès le Bachelor (l'équivalent de la Licence), mais seulement une fois celui-ci obtenu, en effectuant un *Juris Doctor*.

En tant qu'étudiants français ne disposant pas d'un Bachelor anglo-saxon ou américain, nous ne pouvons pas postuler à l'ensemble des JD et devons passer par le partenariat de l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne avec les JD de Columbia University et de Cornell University.

8. Pourquoi faire un LLM/JD ?

Le LLM est:

- très apprécié des grands cabinets, notamment dans les départements où la connaissance de l'anglais et/ou l'ouverture à des systèmes juridiques étrangers est un atout/une nécessité : Corporate, Capital Markets, Bancaire, Concurrence, Arbitrage international. Dans certains cabinets (Cleary Gottlieb par exemple) ou certaines spécialités (l'arbitrage international par exemple), il devient presque une condition d'accès.

- un gage, aux yeux des cabinets, de votre maîtrise orale et écrite de l'anglais et de votre capacité d'adaptation ;
- sur le plan personnel, une expérience très enrichissante car c'est un environnement très stimulant académiquement, et une formidable opportunité de nouer contacts avec des futurs confrères du monde entier ;
- si vous l'effectuez aux Etats-Unis, la possibilité de rester quelques mois supplémentaires et de passer le barreau de New-York, qui vous permet de devenir titulaire par la suite du Barreau de Paris sans avoir à passer l'examen du CRFPA ni à suivre les 18 mois de formation à l'EFB (la seule obligation est de passer l'examen de sortie, le CAPA) ;
- si vous l'effectuez après 2 ou 3 ans de cabinet, cela peut être un argument dans une négociation pour effectuer un détachement de 6 mois à 1 an dans le pays où vous envisagez d'étudier (et le cabinet peut éventuellement financer tout ou partie de votre LLM). Avec la crise ces opportunités sont beaucoup plus restreintes que par le passé, mais la pratique existe encore et elle pourrait se développer à nouveau ;

Le LLM n'est pas:

- un moyen sûr de travailler par la suite à l'étranger. En effet, cela reste un programme d'un an seulement, donc quand bien même vous étudiez très sérieusement, et, si vous êtes aux Etats-Unis, que vous passez le Barreau de New-York, ce n'est généralement pas considéré comme un bagage suffisant par les cabinets locaux pour vous offrir une collaboration. Quelques exceptions existent, notamment si vous avez effectué un stage qui s'est bien passé dans le bureau français d'un cabinet américain à Paris (par exemple, Cleary Gottlieb, Skadden Arps, Davis Polk, Sullivan & Cromwell) et qu'ils vous font une offre de collaboration à l'issue de votre stage et juste avant votre départ en LLM, vous pouvez négocier de passer un an dans leur bureau de New-York après votre LLM avant de réintégrer le bureau parisien. Vous pouvez aussi négocier cette étape d'un an une fois en LLM, avec des cabinets que vous rencontrerez à la job fair de votre LLM. Vos chances seront bien plus grandes si vous avez effectué un stage dans un cabinet américain

Le JD :

- est une formation considérée comme complète en droit américain, qui est un gage bien plus grand de pouvoir exercer en tant qu'associé au sein d'un cabinet d'avocats américain par la suite
- est toutefois un parcours très long (3 ans, auxquels s'ajoutent le temps de préparation et de passage du barreau de New-York) et coûteux (les frais de scolarité sont les frais américains)

9. Où faire son LLM/JD ?

9.1 Le JD

Sans Bachelor Degree obtenu dans le système anglo-saxon, il faut nécessairement passer par le partenariat de l'Université Paris I avec les universités de Cornell et de Columbia. Les renseignements et le dossier de candidature sont disponibles via le lien suivant, rubrique "double-diplôme de droit français et américain": <http://www.univ-paris1.fr/ddfal/>

9.2 Le LLM

Une majorité d'étudiants se tournent vers les universités américaines (Harvard, Columbia, NYU, Berkeley, Stanford, Georgetown...), essentiellement car il est possible après un LLM aux Etats-Unis de passer le barreau de New-York, dont l'obtention n'est pas insurmontable, puis de bénéficier de l'article 100 pour obtenir une passerelle avec le barreau français (exemption du CRFPA et de l'année et demie de formation à l'EFB et passage uniquement d'un examen d'équivalence – qui n'est toutefois pas si aisé).

Un LLM en Angleterre n'offre malheureusement pas cette possibilité: pour acquérir le titre de "solicitor" en Angleterre avec un LLM comme seul diplôme anglo-saxon, il faut effectuer une année de "conversion course" qui coûte aux alentours de 12,000 GBP, puis décrocher un "training contract", stage de 2 ans (très bien rémunéré cependant) auprès d'un cabinet anglo-saxon (consistant en 4 "seats" de 6 mois dont 3 dans 3 départements différents et 1 à l'étranger) et effectuer, avant de le débiter, 6 mois de cours et d'examens (le "LPC"). En somme, comptez 3 ans et demi minimum à l'issue de votre LLM si vous souhaitez devenir solicitor en Angleterre...

Toutefois, dans la mesure où un LLM, qu'il soit effectué en Angleterre ou aux Etats-Unis, constitue (malheureusement!) dans la majorité des cas davantage un prérequis pour intégrer les cabinets les plus prestigieux en France qu'un sésame pour travailler à l'étranger, un LLM en Angleterre présente l'atout non négligeable de formations d'excellence mondialement reconnues (Oxford, Cambridge, LSE, King's College...) pour des frais de scolarité bien plus accessibles.

10. Quand faire son LLM/JD ?

4.1. Le JD

Il n'y a pas d'autre option que de le faire à la sortie de la L3 ou du M1.

Les conditions pour candidater (attention, elles ont changé en 2014) sont les suivantes:

- **Etre titulaire d'une Licence 3 ou d'un Master 1 de l'Université Paris I au moment du départ** : pour les ESSEC, cela implique donc soit de pouvoir suivre une L3 en présentiel en parallèle de l'ESSEC, soit d'avoir effectué son M1 à Paris I via le CAVEJ (sous réserve de confirmation par l'Administration de Paris I que le M1 au CAVEJ est considéré comme satisfaisant le critère)

- **Avoir un score minimum de 100 au TOEFL**

Le processus de candidature est le suivant:

- **Dépôt d'un dossier de candidature** (téléchargeable via le lien donné ci-dessus) avant une certaine date (le 15 mars en 2014 à titre indicatif)
- En cas de pré-sélection sur la base de ce dossier, **entretien oral** avec des représentants de Paris I, de Columbia et de Cornell. Au cours de cet entretien sont évaluées la maturité, la volonté de travail et la capacité d'adaptation des candidats.

L'organisation de la scolarité est la suivante:

- 2 années à Cornell ou Columbia
- 1 an, au retour, à Paris I, débouchant sur l'obtention d'un Master 1 ou d'un Master II

4.2. Le LLM

De plus en plus de cabinets prestigieux en font une condition *sine qua non* pour décrocher une collaboration (Cleary Gottlieb notamment), du moins dans certaines spécialités (Corporate, Capital Markets, Arbitrage International), ce qui plaide plutôt en faveur de le faire avant de rechercher un premier poste.

Certains cependant exercent quelques années en cabinet avant de le faire. Cela peut se justifier pour des questions de financement (économies faites pendant les premières années de collaboration ou financement par le cabinet) mais aussi de trajectoire personnelle : volonté de se spécialiser dans un domaine précis, par exemple.

11. Quelles options de financement ?

Outre le prêt étudiant évidemment, il existe des bourses auxquelles vous pouvez candidater. Attention à ne pas laisser expirer les deadlines!

Certaines bourses dépendent directement des universités auxquelles vous postulez: les indications sur les conditions et modalités de candidature vous seront données lorsque vous remplirez votre dossier pour les LLM en question.

Certaines bourses connues sont spécifiques soit à une candidature aux Etats Unis, soit à une candidature au Royaume Uni :

- Bourse Fulbright pour les Etats-Unis (informations utiles via ce lien: (<http://weston-ivy.fr/bourses-llm-etats-unis>))
- Bourse Herbert Smith – Entente Cordiale pour le Royaume-Uni (<http://www.britishcouncil.fr/en/programmes/education/entente-cordiale/herbert-smith-freehills-scholarship>)

Le cabinet White & Case attribue aussi chaque année des bourses (montant global de 40 000 euros, réparti entre 3 lauréats) pour financer des LLM, en théorie sans critère géographique, en pratique très fréquemment à des étudiants partant aux Etats-Unis. Informations: <http://www.whitecase.com/files/Uploads/Documents/Paris-2014-Factsheet.pdf>

A noter: Weston Ivy est une entreprise privée qui propose des services payants d'assistance aux candidatures pour les LLM américains. Ces frais sont élevés et pas forcément nécessaires mais leur site internet peut constituer une source d'informations utile pour les candidatures aux Etats-Unis: <http://weston-ivy.com/>

Les stages et l'étranger

12. Les stages en cabinet d'avocats

Effectuer un stage en cabinet d'avocats ou au sein de la direction juridique d'une entreprise peut être très intéressant pour les étudiants du cursus droit de l'ESSEC. Néanmoins, il peut être difficile de trouver ce type de stage quand on n'a pas un niveau avancé en droit (M1).

Il faut pourtant savoir que certains cabinets prennent des étudiants ayant un niveau L3 pour des stages d'été (il est bien plus difficile de trouver un stage de janvier à juin, les étudiants de l'EFB effectuant alors leur stage final). Il est de toute façon toujours intéressant d'effectuer des stages en dehors du droit, ces expériences étant toujours valorisées !

Les stagiaires en cabinet d'avocats effectuent principalement des recherches, participent à des closings, font des traductions, vérifient des documents et peuvent rédiger des actes. Les rémunérations dans les grands cabinets de la place sont généralement élevées, les horaires parfois difficiles et les avocats exigeants.

Il est très difficile de trouver un stage dans un cabinet étranger (surtout anglo-saxon). Il est possible en revanche d'effectuer des stages dans des cabinets en Belgique ou au Luxembourg.

Le cursus droit de l'ESSEC ouvre les portes des principaux cabinets d'avocat, la formation école de commerce doublée d'un parcours juridique solide étant recherchée.

Les principaux cabinets de la place parisienne se divisent en trois catégories :

- les cabinets français
- les cabinets anglais
- les cabinets américains

Chaque type de cabinet a développé un business model différent, au sein d'une même catégorie les similitudes sont fortes : hiérarchie, évolution de la carrière, travail quotidien, type de clientèle sont caractéristique à chacun de ces trois types.

Les grands cabinets français, aux rangs desquels on peut citer Bredin Prat, Darrois Villey Maillot Brochier, Gide, sont essentiellement centrés sur des activités contentieuses, fiscales et corporate (fusions-acquisitions, restructuration, financement). Ils opèrent sur les principales opérations françaises, et ont une structure où la clientèle noue une relation privilégiée avec ses avocats.

A l'inverse, les cabinets anglais cherchent davantage à développer une image de marque et à attacher la clientèle au cabinet plus qu'à l'avocat. Pour ce faire, elles développent une offre dite "full service", avec une segmentation très forte des activités (corporate, marchés de capitaux, restructuration, propriété intellectuelle, droit public, contentieux, fiscalité). Les équipes sont spécialisées et travaillent souvent sur des projets internationaux entre droit anglais et droit français. On peut citer à titre d'exemples : Linklaters ou Freshfields.

Les cabinets américains ont un business model plus offensif, ils concurrencent directement les cabinets français sur les plus belles opérations corporate, et proposent à leur collaborateur un travail plus transversal entre corporate, financement et marchés de capitaux avec même

parfois une dimension contentieuse. On peut citer à titre d'exemples : Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, Sullivan & Cromwell ou Skadden.

13. Les stages à l'étranger

Toute expérience à l'étranger est, de toute évidence et pour de multiples raisons, particulièrement recherchée et valorisée par les recruteurs. Un stage de plusieurs mois au sein d'un cabinet d'avocats à l'étranger n'échappe pas à la règle et permet d'appréhender d'autres aspects de la profession.

Si un très bon niveau d'anglais - tant à l'écrit qu'à l'oral - est généralement requis et si la pratique d'une langue supplémentaire - si possible du pays de destination - est appréciée, le niveau d'études juridiques est sans doute moins déterminant qu'il ne peut l'être pour un stage dans un cabinet en France. Ce décalage tient notamment au fait que les missions demandées au stagiaire à l'étranger sont bien souvent différentes de celles confiées dans l'Hexagone et que le droit français n'est généralement pas applicable sur le territoire concerné. Ce sont donc davantage les capacités d'adaptation et l'esprit d'initiative qui sont valorisées. Les étudiants ESSEC ont donc en principe toutes leurs chances pour vivre une telle expérience.

Il faut toutefois avoir à l'esprit que si de nombreux cabinets d'avocats disposant de bureaux à l'étranger encouragent la mobilité internationale dans le cadre de stage, de VIE ou de collaboration, la plupart d'entre eux exige une expérience préalable de plusieurs mois au sein de leur structure parisienne. Cette exigence tacite mais fréquente doit donc être prise en compte dans la construction du parcours scolaire et professionnel. On étudiera ainsi la possibilité de faire l'un de ses premiers stages en France au sein d'un cabinet développé à l'étranger afin de pouvoir ensuite solliciter et obtenir plus facilement un stage dans un bureau à l'étranger.

Il est conseillé d'engager les démarches en ce sens le plus tôt possible : le nombre d'offres à l'étranger est relativement limité et la demande est particulièrement forte, en particulier pour certaines destinations (New-York, Shanghai, Hong-Kong, etc.). Certains cabinets sélectionnent donc parfois leurs stagiaires de nombreux mois à l'avance. En outre, il est nécessaire pour certaines destinations d'engager des démarches administratives (notamment pour l'obtention d'un visa) suffisamment longtemps à l'avance.

Dans cette perspective, il peut être particulièrement judicieux de faire jouer le réseau ESSEC en contactant notamment des Alumni collaborateurs ou associés au sein de cabinets d'avocats internationaux ou en poste à l'étranger.

S'agissant de la possibilité de valider un stage à l'étranger à la fois dans le cadre de l'EFB et de l'ESSEC, lire le paragraphe "La scolarité à l'EFB" dans le chapitre "École du Barreau (EFB)".

Conformément à ce qui est indiqué plus haut sur le LLM, si la priorité n°1 est de vivre et travailler à l'étranger (hors Belgique et Luxembourg), le barreau représente une voie relativement aléatoire. Cela est possible mais difficile à garantir à 100 %, surtout si l'éducation juridique « primaire » est française.

Le métier de juriste d'entreprise dans une structure ayant une implantation internationale offre en revanche beaucoup plus d'opportunités hors des frontières hexagonales.

Le réseau ESSEC Droit

Vie et fonctionnement

14. Les Admis Direct Essec - Grande Ecole DROIT

Chaque année entre 25 et 30 étudiants diplômés d'un Master des meilleures universités, pour certains forts d'un double parcours en droit français et étranger, rejoignent l'ESSEC comme admis sur titre.

15. Les étudiants du MS DAIM

Le Mastère Droit des affaires internationales et management est un programme d'une durée de 12 mois à destination de diplômés en droit français et étranger désireux d'acquérir une spécialisation dans un environnement professionnalisant et anglophone. Le diplôme est délivré à l'issue de la validation d'une thèse professionnelle.

16. ... ainsi que l'ensemble des Alumni Essec Droit au sein du Club Essec Droit

Le Club a pour objectif de faciliter et promouvoir le développement de compétence des Essec Droit.

www.essecalumni.com
contact : droit@essecnet.com

17. Le fonctionnement du réseau ESSEC Droit

Le réseau ESSEC Droit est organisé autour d'une communauté fédérée notamment par Geneviève Helleringer. Il se structure autour d'un « board » qui organise différents évènements :

- cocktail annuel des anciens dans un cabinet parisien avec intervention d'un guest speaker
- afterworks pour souder les différentes promotions
- organisation de conférences

Son objectif est de lier les différentes promotions d'alumni, afin de renforcer l'attractivité et la visibilité des doubles formations ESSEC et Droit. Le réseau se fait le relai, dans la sphère professionnelle, des projets et actions menés par l'ESSEC, ses étudiants et ses alumni.

Centre Européen de Droit et d'Economie de l'ESSEC – CEDE

Ce centre de recherches développe des travaux et activités se situant à l'interface du droit et de l'économie, dans une perspective comparative, européenne et mondiale.

L'interaction entre les systèmes juridiques d'une part, et les performances des entreprises et des Etats, d'autre part est devenue une donnée essentielle. Si l'économie et le droit ont de tout temps coexisté, une approche intégrée des deux disciplines est une tendance d'avenir qui répond aux préoccupations quotidiennes et aux attentes des entreprises, des décideurs publics et de ceux qui les conseillent.

Elle offre aux diplômés en économie et gestion des débouchés importants dans les professions du droit et encourage les juristes à compléter leur formation en intégrant pleinement la dimension économique de leur pratique.

Le CEDE travaille avec des praticiens et des partenaires issus des milieux académiques, afin de réunir à la fois l'excellence dans la recherche et le souci de l'enracinement dans la réalité. Il contribue à diffuser une réflexion innovante sur le droit et l'économie, notamment sur des thèmes de concurrence, de commerce international de gouvernance, de droit boursier, de stratégie du droit

Il promeut l'enrichissement des fonctions juridiques et économiques dans les entreprises et les organisations, y inclus au niveau ces Conseils d'administration et de surveillance

Il développe 4 programmes qui permettent la réalisation d'UV de recherche et accueillent des assistanats de recherche ESSEC :

Les 2 plus anciens ont connu des développements intéressants et se poursuivent à partir d'une approche micro : "**Droit, Management et Stratégies**" & macro : "**Compétitivité du Droit Europe- France**". Ces deux programmes font l'objet respectivement d'Ateliers, de Conférences et de Colloques ainsi que de travaux de recherches de nature variée: Synthèses libres de documents institutionnels et de rapports, DR, articles, ouvrages - notamment dans le cadre de collections dédiées chez Larcier.

Les 2 plus récents correspondent à des évolutions du Droit et de notre société

- **Governance, Gender & Empowerment** - <http://vdb-gender-mixite.com/> - programme qui développe outre les travaux en Gouvernance d'Entreprise, des Activités de formation Executive, les Ateliers Gender avec la DRE et le CEMAS pour les étudiantes, et des événements ouverts en lien avec les réseaux professionnels féminins.

- **Global Law studies & Business Europe/France** - Des activités sur le Lobbying sont menées

Site Internet : <http://www.cede-essec.fr/fr/index.html>

Centre for Commercial Contract and Dispute Resolution

The Centre for Commercial Contract and Dispute Resolution aims to foster research on contracts in all domains of business (trade, financial activity, corporate organisation, etc) as well as dispute resolution in these areas, including alternative dispute resolution such as arbitration and mediation.

Members of the Centre draw in their research on insights from economics, psychology as well as comparative law.

Students interested in this area are welcome to apply for Research Projects (UV de recherche). Contacts : Andreas von Goldbeck (vongoldbeck@essec.fr) or Genevieve Helleringer (helleringer@essec.fr)

Et si vous n'avez pas suivi la Filière Coursus Droit mais souhaitez vous orienter vers les professions juridiques :

Une fois diplômé de l'ESSEC MSc, une admission en droit peut intervenir, à un niveau que chaque Commission des Équivalences détermine selon la qualité de votre dossier (le plus souvent L3 avec rattrapage).

Et si vous voulez faire du droit plus tard ? Il existe la FORMATION CONTINUE pour les salariés.

Les services de formation continue de chaque université peuvent valider vos diplômes et valoriser vos expériences ; ils vous intègrent à un niveau L3 le plus souvent, vous suivez alors une formation en droit ... En cours du soir où à distance.